

A-23



Demande R-3610-2006

1 prochains mois et l'état des travaux sera présenté lors des prochains dossiers
2 tarifaires.

3.4 Respect des exigences

3 Cette catégorie regroupe essentiellement des demandes de tiers, notamment
4 des demandes de déplacement et d'enlèvement de poteaux lors de
5 réaménagement de voies publiques et des travaux découlant d'ententes
6 contractuelles sur l'usage en commun de poteaux avec les entreprises de
7 télécommunications et sur l'éclairage public. Elle inclut également les
8 investissements requis pour respecter des ententes contractuelles ou satisfaire
9 aux exigences législatives, réglementaires ou normatives liées au domaine de
10 l'environnement et de la sécurité.

11 L'enveloppe prévue pour cette catégorie totalise 38,4 M\$ soit 26 M\$ pour
12 répondre à des demandes de tiers, 6,8 M\$ pour les poteaux en commun et 5 M\$
13 pour les ententes contractuelles.

4 PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$

14 Les projets de cette catégorie sont ceux nécessitant la présentation à la Régie
15 d'un dossier spécifique de demande d'autorisation d'investissements.

4.1 Projets déjà autorisés

16 Le tableau 7 présente les flux historiques et prévisionnels des projets déjà
17 autorisés.

TABLEAU 7: PROJETS S'ÉCHELONNANT SUR PLUSIEURS ANNÉES
AUTORISATION SPÉCIFIQUE > 10 M\$ - DÉJÀ AUTORISÉS

PROJETS (M\$)	Année historique 2005	Année de base 2006	Année révision 2007	2008	2009	2010	2011
Projet SIC	97,3	101,3	2,3				
Programme d'automatisation	9,5	18,0	59,2	41,2	41,3	41,9	14,1
Projet de Réhabilitation du 201 rue Jarry	5,0	9,2	9,3	9,8	2,1	5,5	

10

Original : 2006-08-16

HQD-14, Document 1
Page 19 de 25

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3644-2007
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 5 DÉCEMBRE 2007
Pièces n°: A-23